



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 7 mai 1997 — N° 98

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

7 mai 1997

7 mai 1997

Le mercredi 7 mai 1997

N° 98

La séance est ouverte à 10 h 01.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Paradis, leader de l'opposition officielle, propose:

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement péquiste qu'il renonce aux coupures annoncées dans le secteur de la santé.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Pinard, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion: dix minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; cinq minutes sont accordées à chacun des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite

Suit le débat sur la motion de M. Paradis, leader de l'opposition officielle.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Houda-Pepin (LaPinière) dépose:

Un tableau comparatif des dépenses effectuées par chacune des provinces canadiennes dans le secteur de la santé pour l'année financière 1996-1997.

(Dépôt n° 839-970507)

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

7 mai 1997

À la demande de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 12 h 02, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 05.

Moment de recueillement

M. le Président dépose:

La lettre de démission du député de la circonscription électorale de Bourassa, M. Yvon Charbonneau, en date du 2 mai 1997.

(Dépôt n° 840-970507)

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Bélanger, leader du gouvernement, au nom de M. Brassard, ministre des Transports, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 115 Loi modifiant la Loi sur la voirie et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

7 mai 1997

Dépôt de documents

M. Landry, ministre d'État de l'Économie et des Finances, dépose:

Le rapport annuel de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1996.

(Dépôt n° 841-970507)

Le rapport annuel du Fonds d'indemnisation du courtage immobilier, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1996.

(Dépôt n° 842-970507)

Le décret n° 135-97, en date du 5 février 1997, concernant une réduction du capital-actions émis et payé de SOQUIP et un remboursement correspondant de capital.

(Dépôt n° 843-970507)

Mme Beaudoin, ministre de la Culture et des Communications, dépose:

Le plan triennal 1997-2000 de Télé-Québec.

(Dépôt n° 844-970507)

M. le Président dépose:

Le rapport du Directeur général des élections du Québec concernant les résultats officiels du scrutin pour les élections partielles tenues le 28 avril 1997 dans les circonscriptions électorales de Beauce-Sud et de Prévost.

(Dépôt n° 845-970507)

Dépôt de rapports de commissions

7 mai 1997

M. Baril (Arthabaska) dépose:

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 8 avril, 1^{er} et 7 mai 1997, a étudié en détail le projet de loi:

n° 81 Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives – Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 846-970507)

Dépôt de pétitions

M. Baril (Arthabaska) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 3036 citoyens et citoyennes du comté d'Arthabaska, concernant le maintien du choix entre la maternelle à temps plein et celle à mi-temps.

(Dépôt n° 847-970507)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le Président, M. Johnson, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté, lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition à la séance de ce jour, sur la motion présentée par M. Paradis, leader de l'opposition officielle. Cette motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement péquiste qu'il renonce aux coupures

7 mai 1997

annoncées dans le secteur de la santé.

La motion est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 131 en annexe)

Pour: **40** Contre: **60** Abstention: **0**

Motions sans préavis

M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine de la santé mentale, dont le thème cette année est «La santé mentale, ça compte».

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Trudel, ministre des Affaires municipales et ministre responsable du loisir, du sport et du plein air, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne le Mois de l'éducation physique et du sport étudiant et rende hommage aux éducateurs et éducatrices qui, dans toutes les régions du Québec, se dévouent pour le sport étudiant afin de promouvoir une école plus active et en meilleure santé.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 170 à 173 du Règlement, M. Bélanger, leader du gouvernement, propose:

7 mai 1997

QUE la Commission de l'éducation procède à des consultations particulières et tiennne des auditions publiques sur le projet de loi n° 109, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique, la Loi sur les élections scolaires et d'autres dispositions législatives, à compter du 15 mai 1997;

QUE la durée maximale de l'exposé des organismes suivants soit de vingt minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de quarante minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition:

- Association québécoise des commissions scolaires du Québec;
- Fédération des commissions scolaires du Québec;
- Fédération des comités de parents de la province de Québec;
- Quebec Federation of Home and School Associations;
- Alliance Quebec
- Mouvement national des Québécois et Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal;
- Conseil supérieur de l'éducation;
- Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ);
- Assemblée des évêques du Québec;
- Association des directions d'école de Montréal, Association des directrices et directeurs d'école de la région de Québec et Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement;
- Coasters Association, Outaouais Alliance, Châteauguay Valley English-speaking Council et Townshippers Association;
- Commissions scolaires: Laurentienne, Baie-Comeau, Greenfield Park, Portage-du-Fort et Rouyn;

QUE la durée maximale de l'exposé des organismes suivants soit de dix minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de vingt minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition:

- Commission des écoles catholiques de Montréal;
- Commission des écoles catholiques de Québec;
- Commission des écoles protestantes du Grand Montréal;
- Commission scolaire de Greater Quebec;

- Commission scolaire de l'île de Montréal;
- Commissaires unis pour un renouveau scolaire;
- Mouvement pour une école moderne et ouverte;
- Commission de l'éducation en langue anglaise;
- Association provinciale des enseignantes et enseignants protestants du Québec;
- Confédération des syndicats nationaux (CSN);

7 mai 1997

- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ);
- Provincial Association of Catholic Teachers;
- Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation;
- Comité protestant du Conseil supérieur de l'éducation;
- Table de concertation protestante sur l'éducation;
- Coalition pour la déconfessionnalisation du système scolaire;
- Mouvement scolaire confessionnel du Québec;
- Association des directeurs généraux des commissions scolaires du Québec;
- Association des directeurs généraux des commissions scolaires protestantes du Québec;
- Association des directeurs d'écoles anglaises;
- English-speaking Catholic Council;
- Quebec Association of Catholic School Administrators;
- Quebec Association of School Board Administrators;
- M. William Smith, de l'Université McGill;
- Association des cadres scolaires;
- Commission des droits de la personne;
- Regroupement scolaire confessionnel;

QU'une période de soixante minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de soixante minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la ministre de l'Éducation, responsable de la Famille, soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission des affaires sociales, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et la Loi sur les régimes complémentaires de retraite afin de favoriser la retraite progressive et la retraite anticipée;
- la Commission de la culture, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Charte de la langue française;

7 mai 1997

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 79, Loi instituant la Commission des lésions professionnelles et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 89, Loi sur l'application de la Loi sur la justice administrative.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, propose que le principe du projet de loi n° 90, Loi modifiant la Loi sur les coopératives afin de permettre la constitution de coopératives de solidarité, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 90 est adopté.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 90 est renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 90.

Étude détaillée en commission plénière

La commission plénière entreprend l'étude détaillée du projet de loi n° 90, Loi modifiant la Loi sur les coopératives afin de permettre la constitution de coopératives de solidarité.

7 mai 1997

Le projet de loi n° 90 est adopté par la commission plénière, avec un amendement à l'article 3.

Le projet de loi n° 90, tel qu'amendé, est ensuite rapporté à l'Assemblée qui adopte le rapport de la commission plénière.

Adoption du principe

Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, propose que le principe du projet de loi n° 94, Loi modifiant la Loi sur l'aide au développement des coopératives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 94 est adopté.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 94 est renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 94.

Étude détaillée en commission plénière

La commission plénière entreprend l'étude détaillée du projet de loi n° 94, Loi modifiant la Loi sur l'aide au développement des coopératives.

Le projet de loi n° 94 est adopté par la commission plénière.

Le projet de loi n° 94 est ensuite rapporté à l'Assemblée qui adopte le rapport de la commission plénière.

7 mai 1997

À 18 h 02, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 8 mai 1997, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

7 mai 1997

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Paradis, leader de l'opposition officielle, débattue lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition:

(Vote n° 131)

POUR - 40

Beaudet	Cherry	Gobé	Middlemiss
Bélanger	Ciaccia	Houda-Pepin	Ouimet
<i>(Mégantic-Compton)</i>	Copeman	Johnson	Paradis
Benoit	Cusano	Kelley	Parent
Bergman	Delisle	Lafrenière	Poulin
Bissonnet	Dumont	Laporte	Vaive
Bordeleau	Farrah	Lefebvre	Vallières
Bourbeau	Fournier	LeSage	Williams
Brodeur	Gagnon-Tremblay	Loiselle	
Chagnon	Gautrin	MacMillan	
Chenail	Gauvin	Marsan	

CONTRE - 60

Barbeau	Blais	Facal	Laprise
Baril	Boisclair	Gagnon	Leduc
<i>(Arthabaska)</i>	Bouchard	Garon	Léger
Baril	Boucher	Gaulin	Léonard
<i>(Berthier)</i>	Boulerice	Gendron	Létourneau
Beaudoin	Campeau	Harel	Malavoy
Beaulne	Caron	Jolivet	Marois
Beaumier	Charest	Julien	Morin
Bégin	Chevrette	Jutras	<i>(Dubuc)</i>
Bélanger	Cliche	Kieffer	Morin
<i>(Anjou)</i>	Côté	Lachance	<i>(Nicolet-Yamaska)</i>
Bertrand	Désilets	Landry	Papineau
<i>(Charlevoix)</i>	Deslières	<i>(Bonaventure)</i>	Paré
Bertrand	Dion	Landry	Payne
<i>(Portneuf)</i>	Dionne-Marsolais	<i>(Verchères)</i>	Pelletier

7 mai 1997

Perreault
Rioux
Rivard

Robert
Rochon
Saint-André

Signori
Simard
(*Richelieu*)

Trudel

ABSTENTION - 0